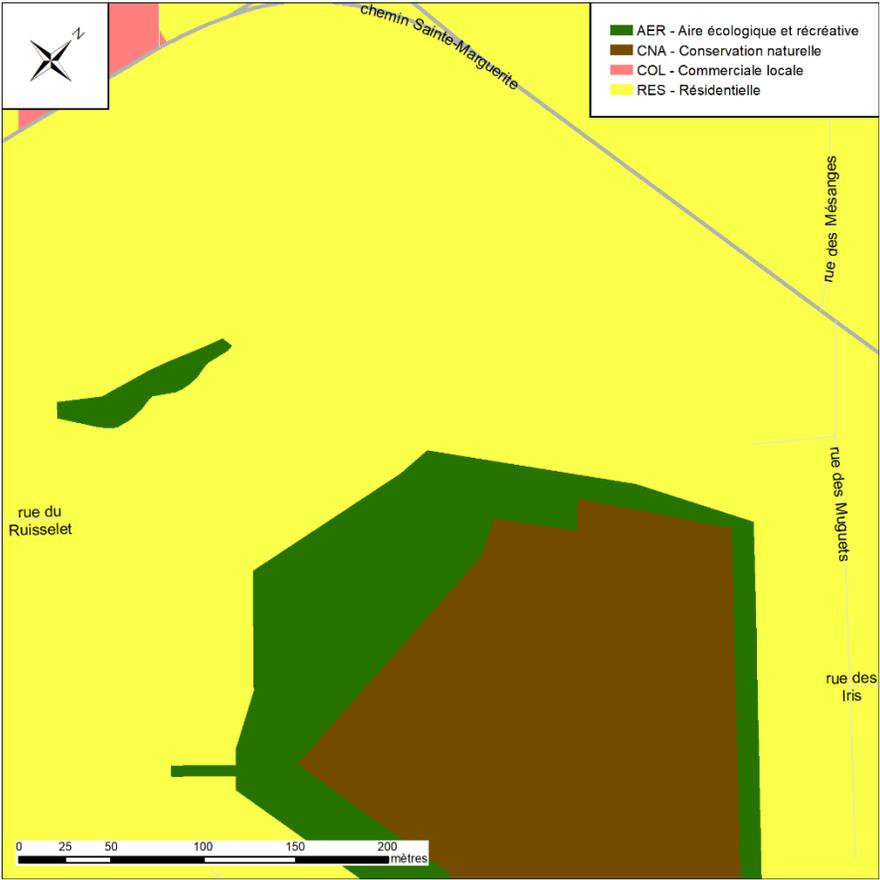


Document explicatif – modification plan d’urbanisme

Informations générales

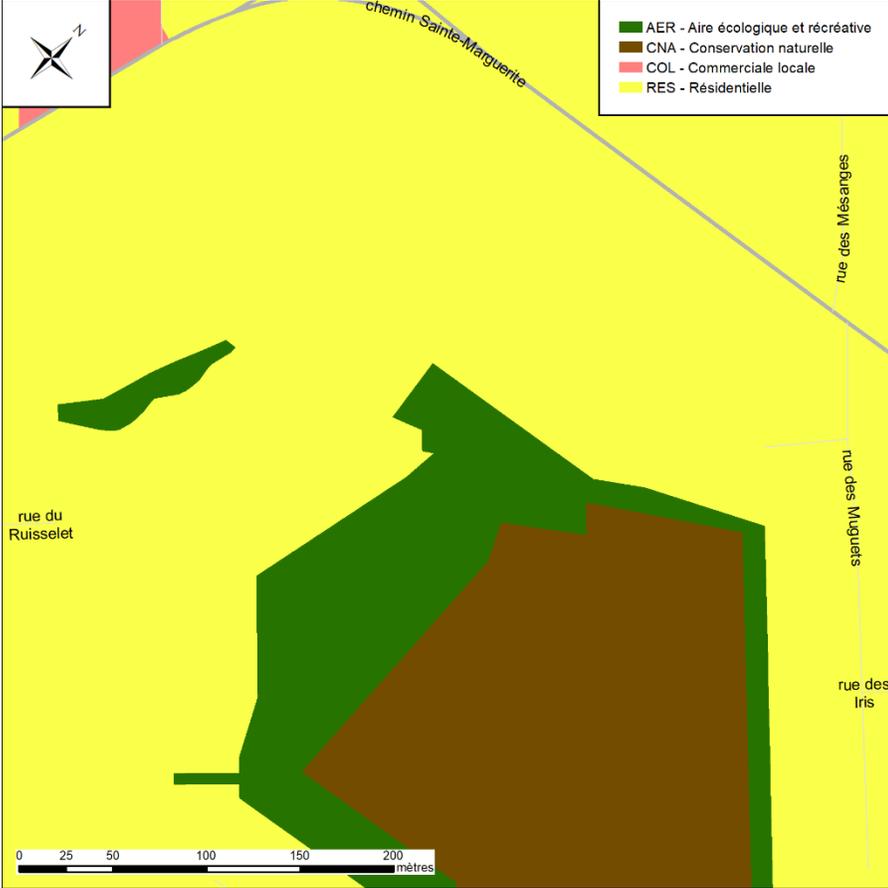
Titre	Agrandir une aire d’affectation « Aire écologique et récréative » (AER) à proximité de la rue des Muguets
Résumé	La modification proposée consiste à agrandir une affectation AER (aire écologique et récréative) à même une partie d’une affectation RES (résidentielle) près de la rue des Muguets. De cette modification découlera le projet de règlement visant à agrandir la zone AER-1177, à même une partie de la zone RES-1182 et RES-1263 (dossier 300-24-013).
Concordance	Oui
Date	7 mai 2024

Informations sur les dispositions du règlement

Article(s)	1
District(s)	de Pointe-du-Lac
Territoire visé	 <p>Avant</p>

La carte de zonage d'urbanisme illustre la modification proposée. Elle est divisée en zones colorées : une zone verte (AER - Aire écologique et récréative) qui est agrandie, une zone brune (CNA - Conservation naturelle) adjacente, et une zone jaune (RES - Résidentielle) qui est modifiée. Des zones roses (COL - Commerciale locale) sont également visibles. Les rues et chemins suivants sont indiqués : chemin Sainte-Marguerite, rue des Mésanges, rue des Muguets, rue des Iris, et rue du Ruisselet. Une légende en haut à droite définit les couleurs : vert pour AER, brun pour CNA, rose pour COL, et jaune pour RES. Une échelle en mètres (0 à 200) est située en bas à gauche, accompagnée d'une rose des vents.

Document explicatif – modification plan d’urbanisme

<p>Après</p>	
Objet	Agrandir une affectation AER (aire écologique et récréative) à même une partie d'une affectation RES (résidentielle)
Approbation référendaire	Non susceptible
Pouvoir habilitant LAU	L.A.U., article 109